

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 042-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.169

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Benoit (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 832/2018 du 15. août 2018
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Relocaliser des emplois pénitentiaires dans le Jura bernois

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un projet visant à regrouper dans l'arrondissement administratif du Jura bernois les places de détention des prisons régionales de Bienne et de Moutier, par exemple à Prêles, en vue d'utiliser les bâtiments de l'ancien Foyer d'éducation.

Développement :

Les autorités cantonales ont récemment communiqué que la prison régionale de Bienne n'est plus conforme aux normes et devrait être remplacée par un nouveau bâtiment, l'actuel ne pouvant pas être transformé en profondeur en raison de la protection du patrimoine.

Parallèlement, le canton devra en cas de confirmation du transfert cantonal de Moutier, remplacer les places de détention de la prison régionale qui s'y trouvent. Il serait en effet incongru que le canton de Berne continue d'envoyer des détenus à Moutier sur le territoire d'un canton qui émet des prétentions territoriales sur le Jura bernois. De plus, Berne n'a pas à participer à rentabiliser une infrastructure qui permettra vraisemblablement au canton du Jura d'obtenir une prison à bon compte pour combler le déficit jurassien en places de détention qu'il a été incapable de résoudre de longue date.

Le Foyer d'éducation de Prêles a été fermé récemment. Or, il a fait l'objet d'investissements massifs et est déjà en partie adapté à la détention. Son utilisation pour le domaine de l'asile est l'objet de contestations légitimes. Dès lors que la population du Plateau de Diesse est habituée à la présence d'une structure de détention bien sécurisée et verrait sans doute d'un bon œil le retour d'emplois qualifiés sur son territoire.

Trouver un terrain dans la région de Bienne pour une nouvelle prison va sans doute se révéler un authentique casse-tête et le prix du terrain y sera très élevé. Prêles étant située à moins de 30 minutes de Bienne, le site serait idéal et les coûts d'investissement nettement plus bas, les lieux appartenant déjà au canton.

Il serait le cas échéant aussi envisageable de localiser la nouvelle prison sur un site du Jura bernois proche de Bienne dans le secteur du Bas-Vallon ou un site facilement accessible depuis l'autoroute A16.

Réponse du Conseil-exécutif

Les établissements bernois d'exécution judiciaire ont besoin d'importants travaux de rénovation et de modernisation. C'est le cas en particulier de la Prison régionale de Bienne. En outre, si le transfert cantonal de Moutier est confirmé, le canton de Berne devra compenser ailleurs les places de détention perdues.

Cela étant, il importe d'adopter une vision globale intégrant l'ensemble des établissements actuels et futurs. C'est pour cette raison notamment qu'a été élaborée la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032. Le Conseil-exécutif entend analyser les interactions entre tous les secteurs impliqués aux niveaux cantonal et intercantonal sous l'angle des besoins, des interdépendances, de l'efficacité et des synergies, identifier les évolutions dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, et orienter le développement d'une infrastructure qui a besoin d'être renouvelée. Une décision isolée et anticipée portant sur un seul site entraverait inutilement ces réflexions.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE), le canton de Berne est en train de réorganiser les compétences en la matière. L'Office de la population et des migrations (OPM), rattaché à la Direction de la police et des affaires militaires (POM), sera chargé de verser l'aide d'urgence et d'exécuter le renvoi des requérants d'asile déboutés, probablement à partir de 2020. Selon la planification détaillée adoptée par le Conseil-exécutif, l'OPM hébergera et encadrera les requérants d'asile en attente de leur renvoi dans ses propres centres de retour.

Après la fermeture du Foyer d'éducation Prêles, la POM et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie ont étudié plusieurs possibilités pour donner une affectation durable et économiquement judicieuse à ces bâtiments, qui sont la propriété du canton de Berne. Or, il n'était pas possible de les affecter à l'exécution judiciaire à court terme ; leur réaffectation à l'exécution des peines et des mesures passerait nécessairement par des investissements considérables. Par ailleurs, leur utilisation comme foyer ne répond à aucun besoin actuel.

Pour faire face aux besoins à venir, le Conseil-exécutif a finalement décidé, en janvier 2018, que les installations existantes seraient utilisées comme centre de retour, c'est-à-dire pour accueillir des requérants d'asile déboutés en attente de leur renvoi. Il a chargé la POM de réaliser les travaux préparatoires. En février et en mai 2018, la POM a présenté ses plans aux autorités des communes concernées. Les habitants de la région seront informés en détail du fonctionnement du centre en automne 2018.

À l'heure actuelle, le Conseil-exécutif n'exclut pas la création d'un établissement d'exécution judiciaire dans le Jura bernois dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire. Il s'oppose toutefois à la formulation étroite de la motion, laquelle demande que les places de détention des prisons régionales de Bienne et de Moutier soient regroupées dans l'arrondissement administratif du Jura bernois. En tant que deuxième agglomération du canton, Bienne a besoin d'une prison régionale à proximité immédiate du Ministère public, de la juridiction et de la Police cantonale. Compte tenu de ces réflexions, le Conseil-exécutif propose l'adoption de la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil